HOPITAL MARIE LANNELONGUE – HOPITAL PARIS SAINT JOSEPH
Sophie RUTTEN – Coordinatrice paramédicale du parcours de formation
Responsable des Stages
Tél : 01 40 94 86 44
Mail : s.rutten@ghpsj.fr

I. PREAMBULE

Cette charte a pour but de formaliser l'engagement des 3 parties concernant l'encadrement des apprenants conformément à l'arrêté du 31 Juillet 2009 pour les étudiants en soins infirmiers et à l'arrêté du 10 juin 2021 pour les élèves aides-soignants et auxiliaires de puériculture. Elle s'inscrit dans la politique d'accompagnement des apprenants reçus au sein de l'établissement. La charte est portée à la connaissance des instituts de formation et du GHPSJ. Elle est appliquée par l'ensemble des acteurs. Les partenaires de cette charte garantissent le respect et la sécurité de la personne soignée à toutes les étapes de l'encadrement des apprenants.

II. OBJECTIFS

- Garantir la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients.
- Garantir la qualité de la formation clinique des apprenants.
- Formaliser l'aspect opérationnel entre les équipes soignantes et les apprenants.

III. LES MISSIONS DES DIFFERENTS ACTEURS

Le maitre de stage : soignant exerçant des fonctions d'encadrement

- Il est responsable institutionnel de l'organisation du stage : démarche d'accueil et suivi du présentéisme.
- Il fixe les objectifs d'apprentissage avec l'apprenant en fonction du niveau d'acquisition des compétences de celui-ci.
- Il choisit un professionnel au quotidien en fonction du planning du service et des objectifs de l'apprenant
- Il assure les relations avec l'institut de formation, et règle les questions en cas de litige. Il signale à l'institut de formation les absences éventuelles.
- Il participe à l'évaluation de l'apprenant à l'aide du portfolio et à l'acquisition des compétences.
- Il garantit un environnement bien-traitant.

Le tuteur

- Il est garant de la fonction pédagogique du stage, dans un cadre bienveillant et respectueux en lien avec les objectifs de l'apprenant qu'il valide.
- Il met en place les moyens indispensables à l'apprentissage de l'apprenant.
- Il accompagne l'apprenant, évalue sa progression tout au long du stage (entretiens, observations) et renseigne l'acquisition des compétences sur le portfolio au cours des bilans intermédiaire et final en présence de l'apprenant.
- Il organise le parcours de stage de l'apprenant. Il met à sa disposition la documentation nécessaire et élabore le planning prévisionnel.
- Il organise des temps d'échange autour des problématiques rencontrées durant le stage.
- Il transmet les absences au maître de stage.
- Il veille à la sécurité des soins et à la prévention des risques tout au long du parcours de l'apprenant.

Le tuteur et le maitre de stage peuvent être une même personne.

Le professionnel de proximité

- Il représente la fonction d'encadrement au quotidien. Il accompagne l'apprenant dans les soins dans le respect des bonnes pratiques, le guide, lui explique les actions, nomme les savoirs mobilisés.
- Il consulte le portfolio afin de cibler les situations, activités ou soins devant lesquels l'apprenant pourra être placé en lien avec ses objectifs et les ressources du service.
- Il l'encourage dans ses recherches et évalue sa progression avec son tuteur.

L'apprenant

Il est acteur et responsable de sa formation

- Il prend contact avec le tuteur et/ou le maître de stage pour s'informer des spécificités du service en lien avec le livret d'accueil et définir ses objectifs de stage.
- Il accepte les limites et les devoirs imposés par le "statut" de stagiaire (horaires, respect d'autrui, secret professionnel, langage professionnel, discrétion, supervision constante)
- Il formule des objectifs spécifiques au service en fonction de son niveau d'acquisition, objectifs figurant dans le portfolio (qu'il présente, complète et fait valider par le tuteur).
- Il intègre une démarche constructive d'apprentissage : se donne les moyens d'acquérir des compétences à partir des ressources mises à disposition dans le service.
- Il adopte un comportement responsable, bienveillant envers les patients et le personnel, attentif aux biens, respectueux de la réglementation en vigueur et du code de déontologie.
- Il s'engage à s'autoévaluer avant les bilans, intermédiaire et final : en regard de l'acquisition des compétences ainsi que des activités rencontrées en stage.
- Il élabore une démarche de soin pour chaque patient pris en charge et une analyse de situation vécue en stage et la présente au tuteur avant la fin du stage.
- Il doit signaler ses absences au tuteur et à l'institut de formation.

Le formateur de l'institut de formation référent du service

- Il maintient les relations avec l'établissement d'accueil.
- Il est sollicité à se rendre sur le lieu de stage afin d'optimiser les échanges et organiser l'encadrement pédagogique.
- Il fait le point sur le parcours de formation de l'apprenant au moment de la visite pédagogique avec le tuteur et/ou le professionnel de proximité.
- Il adapte son accompagnement en fonction des objectifs de stage de l'apprenant et des attendus du service.
- Il est l'interlocuteur en cas de difficultés exprimées par les professionnels de terrain et/ou par l'apprenant : son rôle est celui de la médiation.
- En cas d'absence du formateur référent de stage, un autre formateur identifié de l'institut de formation de l'apprenant est sollicité

Le responsable des stages	L'apprenant	L'institut de formation
Lu et approuvé	Lu et approuvé	Lu et approuvé
Date : 2/06/2022	Date :	Date :

Sophie RUTTEN
Coordinatrice paramédicale du parcours de formation
Responsable des stages
Direction Recherche Innovation Formation
Groupe Hospitalier Paris Saint Joseph